

C.P.A.S.

SOMME-LEUZE

Rue du Centre, 2 - 5377 BAILLONVILLE
T. secrétariat (086) 32.39.04
T. service social (086) 32.31.73
F. (086) 32.13.96
jean.wener@cpas-sommeleuze.be

Coronavirus (COVID-19)

Fonctionnement des services du C.P.A.S.

Mise à jour du 10/12/2020

Attentifs aux mesures de prévention dictées par les autorités supérieures dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus, au bien-être des usagers et à celui de notre personnel, nous avons décidé d'adapter le fonctionnement de nos services.

Sauf contrordre, **le fonctionnement ici décrit est valable du 01/01/2021 au 31/03/2021.**

SERVICE SOCIAL

Les permanences sociales ont lieu aux jours et heures habituelles, soit **le mardi et le vendredi de 9h00 à 11h30**. Pour ces permanences, il ne faut pas prendre rendez-vous.

La porte d'entrée reste fermée à clé, les usagers sont invités à s'annoncer (visiophone) et à patienter (dehors, dans leur voiture,...) le temps d'être accueillis au fur et à mesure (une seule famille dans la salle d'attente).

Le port du masque est obligatoire.

SERVICE DE MÉDIATION DE DETTES

Les permanences du service de médiation de dettes ont lieu au jour et heures habituelles, soit **le mardi de 9h00 à 11h30**.

La porte d'entrée reste fermée à clé, les usagers sont invités à s'annoncer (visiophone) et à patienter (dehors, dans leur voiture,...) le temps d'être accueillis au fur et à mesure (une seule famille dans la salle d'attente).

Le port du masque est obligatoire.

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE

Les demandes, les transmissions de documents, etc. relatives aux allocations de chauffage sont **uniquement effectuées par mail, par téléphone, par courrier.**

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Les formations, les bilans socioprofessionnels, etc. sont effectués selon les dispositions adoptées pour le service social.

La situation des personnes mises au travail dans le cadre de l'article 60, § 7, est examinée au cas par cas en concertation avec les utilisateurs qui chez ces personnes sont mises dispositions. La suspension de l'exécution du contrat peut être décidée avec mise en œuvre d'un chômage temporaire pour force majeure, octroi du revenu d'intégration sociale, etc. Le C.P.A.S. s'assure des mesures prises par les utilisateurs.

COLIS ALIMENTAIRES

Les colis sont toujours distribués le 3^{ème} mardi de chaque mois de 13h30 à 14h30, moyennant ces adaptations :

- les usagers attendent devant l'entrée du C.P.A.S. où le personnel leur apporte les denrées,
- les denrées sont systématiquement empaquetées dans des caisses ou sacs fournis par le C.P.A.S., les sacs des bénéficiaires ne sont pas pris.

PERMANENCE JURIDIQUE

Les permanences juridiques ont lieu **par téléphone dans les bureaux du C.P.A.S.** au jour et heures habituelles, soit **le 4^{ème} mardi de chaque mois, de 16h30 à 18h30**, sur rendez-vous à prendre auprès du service social (T. 086/32.31.73, social@cpas-sommeleuze.be).

Le port du masque est obligatoire.

REPAS À DOMICILE

Les repas sont toujours distribués selon les dispositions habituelles moyennant ces adaptations :

- les repas sont tous livrés dans des récipients jetables déposés dans un sac,
- la livreuse sonne à la porte pour remettre à l'utilisateur le sac contenant le repas ; si la porte ne lui est pas ouverte, elle dépose le sac sur le seuil.

AIDE-MÉNAGÈRE

- prestations de nettoyage à domicile :
 - reprises à partir du 01/06/2020 et poursuivies jusqu'à nouvel ordre,
 - **port du masque obligatoire pour les usagers ET les travailleuses, hormis si la distance interpersonnelle de 1,5 mètre est constamment respectée,**
- entretien du linge : poursuite sans changement des prestations habituelles,
- réalisation des courses ou emplettes : les usagers remettent leur liste de courses à l'aide-ménagère qui effectue les achats pour eux SANS qu'ils puissent l'accompagner,
- le transport des usagers n'est pas repris, le C.P.A.S. oriente les demandes vers des services externes.

ACTIVITÉS POUR LES ÂÎNÉS

- il n'y aura pas de « goûter » pour les aînés dans le courant du 1^{er} trimestre 2021, son organisation reste cependant projetée pour les mois suivants en fonction de l'évaluation de la situation sanitaire.
- la maison des aînés est fermée.

Pour toute information, nous vous invitons à joindre le service social (tél. 086/32.31.73, social@cpas-sommeleuze.be) ou Monsieur J. WENER, directeur général (tél. 086/32.39.04, jean.wener@cpas-sommeleuze.be).

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le C.P.A.S.,

(s) Le Directeur général,
Jean WENER.

(s) La Présidente,
Marianne COLLIN-FOURNEAU.